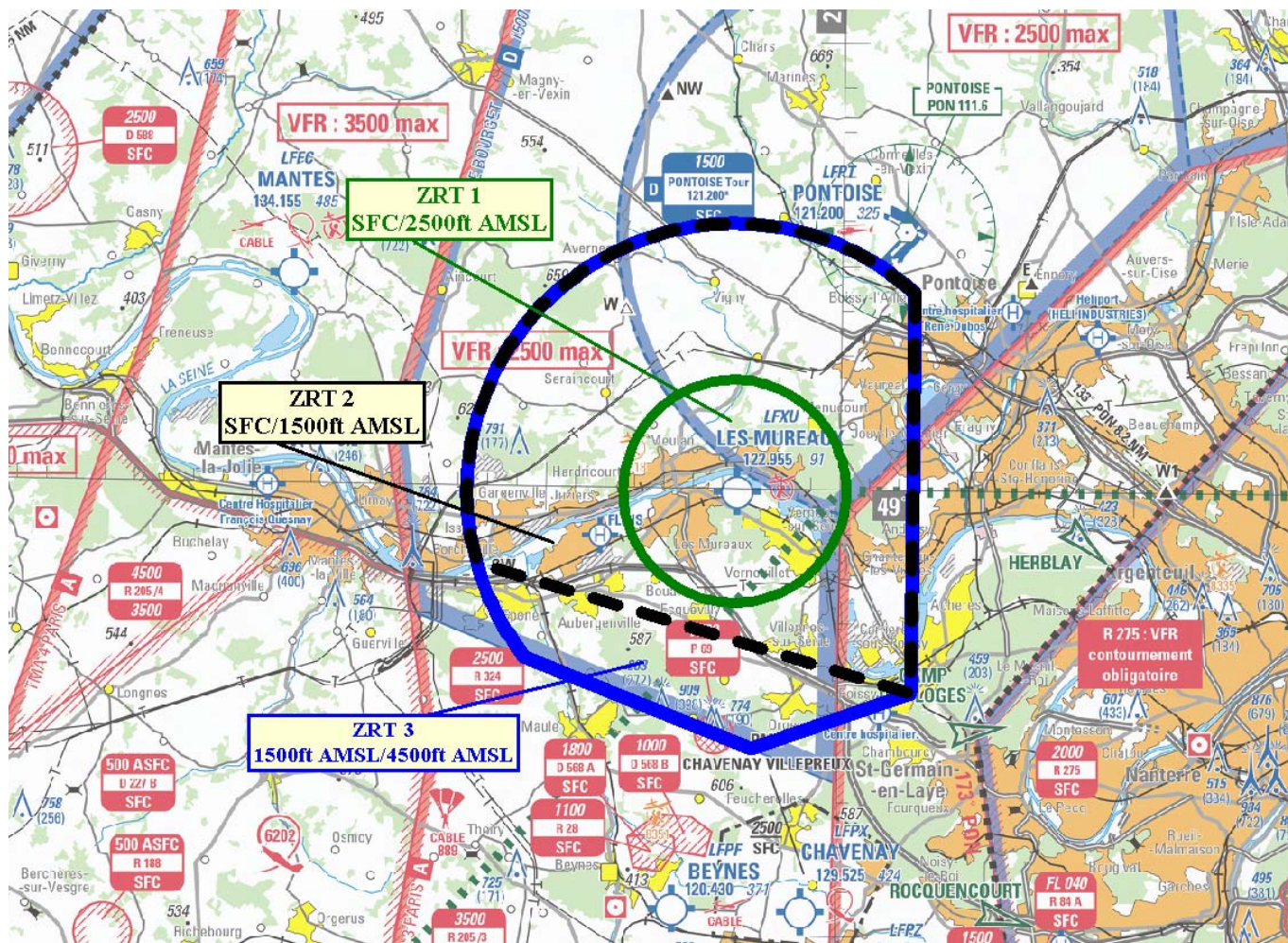


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) sur l'aérodrome des Mureaux (LFXU) pour une manifestation aérienne

En vigueur : Du 7 au 8 juillet 2023

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Les Mureaux LFXU, Pontoise Corneilles en Vexin LFPT - Hélistation : Flins



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 "Région Parisienne" édition 1 - 2023

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne de grande importance sur l'aérodrome des Mureaux (LFXU) nécessitant la création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour protéger les présentations en vol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 active :

07 JUL : 1100 - 1800
08 JUL : 0800 - 1630

ZRT 2 et ZRT 3 activables :

07 JUL : 1100 - 1800
08 JUL : 0800 - 1630

Les ZRT 2 et 3 seront activées simultanément.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Pontoise ATIS : 124.125 MHz
 Pontoise TWR : 121.200 MHz
 De Gaulle APP : fréquence de contrôle
 Le Bourget APP : 118.800 MHz
 Paris INFO : 125.700 MHz / 126.100 MHz
 Le Bourget INFO : 123.835 MHz
 Les Mureaux/Direction des vols : 122.955 MHz ou tél 06 07 74 84 36

STATUT

Zones réglementées temporaires qui se substituent aux portions des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
- aéronefs autorisés par le Directeur des vols ;
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact avec la direction des vols sur la fréquence 122.955 MHz ou par téléphone au 06 07 74 84 36 ;
- hélicoptères au départ ou à destination de l'hélistation de Flins sur PPR PN 24H auprès du Directeur des vols (Tél : 06 07 74 84 36).

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte par les organismes habituels

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1	ZRT 2	ZRT 3
Cercle de 2.5 Nm de rayon centré sur 48°59'55" N - 001°56'30" E (ARP LFXU)	49°04'23.50" N - 002°02'34.00" E 48°55'26.80" N - 002°02'34.00" E 48°58'14.00" N - 001°47'46.00" E arc horaire de 6 Nm de rayon centré sur 48°59'55.00" N - 001°56'30.00" E (ARP LFXU) 49°04'23.50" N - 002°02'34.00" E À l'exclusion des parties interférentes avec la ZRT 1	49°04'23.50" N - 002°02'34.00" E 48°55'26.80" N - 002°02'34.00" E 48°54'09.00" N - 001°57'10.00" E 48°56'09.00" N - 001°49'24.00" E arc horaire de 6 Nm de rayon centré sur 48°59'55.00" N - 001°56'30.00" E (ARP LFXU) 49°04'23.50" N - 002°02'34.00" E À l'exclusion des parties interférentes avec la ZRT 1
SFC/2500ft AMSL	SFC/1500ft AMSL	1500ft AMSL/4500ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les activités d'aéromodélisme n°8359 Les Mureaux et n°8518 Hardricourt restent utilisables selon les conditions accordées par la Direction des Vols.